

27 décembre 2006

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>APEM</b></p> <p>(Eurolist)</p>
--------------------------------------

- 1 - Par courrier du 22 décembre 2006, reçu le jour même, la société par actions simplifiée IHM Technologies (1) (7 rue Biscornet, 75012 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2006, tous les seuils de 5% à 95% du capital et des droits de vote de la société APEM et détenir 1 249 162 actions APEM représentant autant de droits de vote, soit 96,26% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte des opérations suivantes.

La société IHM Technologies a acquis hors marché le 22 décembre 2006 :

- 1 198 652 actions APEM auprès de la société NORD EST conformément à un accord en date du 30 novembre 2006 ;
- 43 421 actions APEM auprès du fonds Barclays Small Cap Euro PEA (représenté par sa société de gestion Barclays Asset Management France) conformément à un accord en date du 8 décembre 2006 ; et
- 7 089 actions APEM auprès du FCP Sycomore.

soit au total 1 249 162 actions APEM représentant 96,26% du capital et des droits de vote d'APEM ayant entraîné le franchissement à la hausse, par IHM Technologies, des seuils visés ci-dessus.

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce et comme suite aux franchissements de seuils objet de la présente déclaration, le représentant légal de la société IHM Technologies, déclare à l'AMF avoir l'intention de poursuivre les objectifs suivants vis-à-vis d'APEM au cours des douze mois à venir :

1° IHM Technologies a l'obligation, à l'issue des acquisitions d'actions objet de la présente déclaration de franchissement de seuils, de mettre en oeuvre une offre d'achat simplifiée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et dans les conditions qui seront décrites dans une note d'information qui sera déposée prochainement à l'AMF ;

2° au surplus, IHM Technologies a l'intention, à l'issue de l'offre publique simplifiée visée ci-dessus, de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire vis-à-vis des actionnaires minoritaires n'ayant pas apporté leurs titres dans le cadre de l'offre publique, afin de détenir à l'issue de ces opérations 100% du capital et des droits de vote d'APEM qui serait en conséquence radiée de la cote. Dans ce contexte, il est rappelé que le conseil d'administration de la société APEM a procédé, par décision en date du 13 décembre 2006, à la désignation d'un expert indépendant chargé d'apprécier le prix offert aux actionnaires minoritaires dans le cadre de ces opérations.

3° Par ailleurs, à la date des franchissements de seuils objet de la présente déclaration, cinq administrateurs de la société APEM ont démissionné de leurs fonctions avec effet immédiat et ont été remplacés par trois (3) nouveaux administrateurs :

Administrateurs ayant démissionné :

- Nord Est SA
- Monsieur Philippe Declerck
- Monsieur Jean Martinon
- Monsieur Edouard Silvy
- Monsieur René Barbier de la Serre

Nouveaux administrateurs désignés sur proposition de Barclays Private Equity France :

- Barclays Private Equity France (représentés par Monsieur Guillaume Jacqueau)
- Monsieur Grégoire Châtillon
- Monsieur Grégoire Schlumberger

4° Il est également précisé que les associés d'IHM Technologies ont conclu un pacte d'actionnaires en date du 22 décembre 2006 ».

- 
- (1) IHM Technologies est contrôlée à 63,44% par des entités Barclays agissant de concert, dont trois fonds de placements à risques (FCPR) dont la société de gestion est Barclays Private Equity France sise 73, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris. Par ailleurs, le capital d'IHM Technologies est également détenu par les associés minoritaires suivants, lesquels sont réputés agir de concert avec les entités Barclays vis-à-vis d'APEM (art L.233-10 I et II-4° du code de commerce) : (i) à hauteur de 20% du capital d'IHM Technologies, par Nord Est SA via sa filiale à 100 % Iéna Investissements Participations SAS, (ii) à hauteur de 12,66% du capital d'IHM Technologies, par Man Tech (société regroupant le management d'APEM), et (iii) à hauteur de 3,9% du capital d'IHM Technologies, par Intermediate Capital Investment Ltd.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 1 297 653 actions représentant autant de droits de vote.